

La *Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU* s'occupe de coordonner la participation canadienne au travail des institutions spécialisées des Nations Unies, du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires. Elle s'occupe tout particulièrement des questions qui ont trait aux droits de l'homme, et des problèmes soulevés aux Nations Unies relativement au développement social et économique.

Le *Bureau des Affaires publiques* a été créé dans le but de coordonner les activités des services et directions du Ministère qui sont principalement chargés des relations avec le public, au Canada et à l'étranger. Le regroupement vise à assurer la liaison entre les divers services qui composent le Bureau, soit le Service des relations avec les universités, la Direction des affaires culturelles, la Direction des publications historiques et la Direction de l'information.

Le *Service des relations avec les universités* est une direction du Ministère chargé de promouvoir la bonne compréhension et la coopération entre le Ministère d'une part et, de l'autre, les universités, les professeurs et les groupes à vocation internationale qui s'intéressent à l'étude des relations internationales ainsi qu'à la formulation à long terme de la politique étrangère canadienne. A cette fin, le Service élabore et exécute des programmes pour l'établissement et le développement de contacts avec les particuliers et les organismes intéressés afin d'encourager des consultations, des discussions, des conférences et des échanges de toutes sortes. Ces programmes assurent un centre d'activité au Ministère, en matière de relations avec les universités, et apportent des renseignements sur les initiatives universitaires qui offrent de l'intérêt pour le Ministère. Le Service organise ou aide à organiser des consultations, des colloques, des conférences sur les affaires étrangères, au Ministère même ou dans les universités et autres centres d'études; il assure la participation de professeurs, de membres de sociétés savantes et de représentants des ministères de l'État. En collaboration avec les autres directions intéressées, le Service des relations avec les universités invite aussi des professeurs à entreprendre des recherches, sous contrat, sur des questions de politique étrangère. Dans le cadre du Programme des visiteurs du service extérieur, il prend des dispositions pour détacher auprès des universités des cadres supérieurs du Ministère qui, pendant un an, donnent des conférences, enseignent, participent à des discussions ou se livrent à des recherches et à d'autres activités universitaires se rattachant aux affaires internationales. Le Service envoie également des cadres faire des visites et donner des causeries dans des universités et des collèges et à des groupes à vocation internationale. Avec le concours d'autres directions, il assure des tournées de liaison dans des centres d'enseignement en vue d'échanger des renseignements et de mettre au point une action commune et de faciliter ainsi le succès des études et des recherches ainsi que la diffusion des connaissances dans le domaine des affaires internationales et de la politique étrangère. A la lumière des subventions accordées par d'autres ministères et organismes de l'État ou par des fondations privées, le Service des relations avec les universités examine les modalités d'une aide financière supplémentaire aux études et aux recherches avancées et prend les mesures qui s'imposent. D'une manière générale, le Service cherche à maintenir